

Petite scène d'audience au Conseil de Prud'hommes de BORDEAUX.

publié le 22/11/2009, vu 3180 fois, Auteur : Michèle BAUER, Avocat Bordeaux

L'avocat du salarié plaide: Le salarié s'endormissait fréquemment.

Le Conseil de Prud'hommes est vide. C'est le dernier dossier. La plaidoirie de l'avocat du demandeur (salarié)se passe bien, un licenciement pour faute grave, deux griefs reprochés et quelques griefs ajoutés par l'employeur au moment de l'audience dont un qui est démontré par une attestation.

L'employeur développe son argumentation à son tour, reprend les griefs, prétend que le salarié était souvent en retard et s'endormissait souvent à son travail.

A la fin des explications de l'employeur, le Président du Conseil de Prud'hommes pose une question: "Excusez-moi Maître et vous aussi Monsieur, mais c'est peut-être moi qui me trompe, mais il me semble que l'accord s'endormissait n'existe pas, ne s'agit-il pas du verbe s'endormir et ne faut-il pas dire il s'endormait ?"

Rires des conseillers.

Réponse de l'avocat: "Je n'ai fait que reprendre fidèlement les termes de l'attestation"

Un conseiller intervient: "Vous vous en sortez bien, Maître"

contact: cabinet@michelebaueravocate.com 100,Cours de Verdun 33000 BORDEAUX tél 05 47 74 51 50.

